



MODALITES de REGLEMENT : Année scolaire 2024-2025

Vous pouvez retrouver vos factures dans le « Portail » famille.

PRELEVEMENTS AUTOMATIQUES mensuels (à privilégier)

Pour étaler les frais de scolarité, de cantine et de garderie de vos enfants, l'OGEC de l'école vous propose le **prélèvement automatique** mensuel.

(1 seul prélèvement par famille).

Ces 10 prélèvements auront lieu le **15** de chaque mois (octobre à juillet) :

REGLEMENT PAR CHEQUE/ESPECE/VIREMENT :

Si vous ne souhaitez pas opter pour le prélèvement automatique, le règlement se fait à réception des factures (envoyées par mail). Merci soit de découper le petit encart en bas à gauche de la facture et le joindre à votre règlement soit d'indiquer le **numéro de responsable** (présent sur le haut de la facture) au dos du chèque ceci afin d'éviter des erreurs d'imputation comptable.

Pour les virements, vous pouvez demander le RIB de l'école.

LES AVANTAGES DE CE MODE DE FACTURATION :

- Les comptes familles sont théoriquement soldés chaque mois (sauf retard de paiement)
- Toute régularisation peut être faite en cours d'année.
- Les familles reçoivent une facture, le montant affiché est le montant prélevé.

TARIFS :

- Contribution scolaire : **31,00 € / mois** /enfant
- Réduction de 10% pour le 2e enfant, 20% pour le 3e, 50% pour le 4e.

Pour rappel, la contribution scolaire comprend :

- – **Les projets immobiliers** : la contribution scolaire est notre seule ressource pour financer nos différents projets immobiliers.
- – **L'invididuelle accident** avec la Mutuelle Saint Christophe,
- – **La cotisation UDOGEC** : organisme diocésain s'assurant de la bonne gestion humaine, financière et immobilière des établissements de l'enseignement catholique du Finistère (*élaboration des bulletins de salaire, bilan comptable, ...*).
- – **La cotisation UGSEL** : Association de promotion du sport dans les écoles catholiques. *L'UGSEL met à la disposition des écoles du matériel de sport. Un animateur sportif peut également intervenir auprès des enfants pour des séances d'apprentissage.*
- – **La cotisation solidaire** : reversée à l'association propriétaire des établissements privés du secteur de Plabennec. Cette association vient aider financièrement les OGEC lors de projets immobiliers conséquents.

Cantine :

3,90 € / repas (*réduction de 1 € / repas pour le 3e enfant*)

Garderie :

0,60 € / 1/4 heure